

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 11 Avril 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN -
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission
Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

ECLAIRAGE :

- **Classement** : NIVOLAS-VERMELLE – Stade des MURIERS – NNI 382760201
Niveau E4 jusqu'au 20/06/2017 – Emoy H 201lux - Uniformité 0.81 – Emini/Emaxi 0.51
- **Confirmation de Classement** :
- + VILLARD-BONNOT réalisé le 10/04/2017
- + GRENOBLE (STADE des ALPES) réalisé le 10/04/2017
- + TIGNIEU réalisé le 10/04/2017

Courriers envoyés :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES :
 - Demande préalable : REVENTIN-VAUGRIS
- CLUB : UNIFOOT
- MAIRIE : St PIERRE D'ALLEVARD
-

Courriers reçus :

- CLUBS : LA TERRASSE.TOUVET - UNIFOOT
- DELEGUES : MM HUGOT DANIEL – DUTCKOWSKI YOHAN
- MAIRIES : BIZONNES - REVENTIN-VAUGRIS

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

INSTALLATION SPORTIVE :

- GRENOBLE – Stade VERCORS 1 – NNI 381850501 – Niveau 4 SYE jusqu'au
09/09/2026

GYMNASES :

- **Classement** : L'ISLE D'ABEAU – Gymnase ST HUBERT – NNI 381939902 – Niveau
FUTSAL 2 jusqu'au 16/03/2027
- **Visites de Classement** :
- SEYSSINET Gymnase NOMINE prévue le 21/04
- MOIRANS Gymnase LE VERGERON prévue le 21/04

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**
Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- . LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- . NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- . C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

« Fafa »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

SUBVENTION Fafa

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la commission Fafa du District pour avis et préparation du dossier. Actuellement, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour où reporté de « **HORIZON BLEU** » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu **pour la saison 2016/2017.**